

CONDITIONS DE PRODUCTION RECOLTE 2024

AOC ou TYPE DE VIN	RENDEMENT (hl/ha)	Richesse mini.en sucre (g/l)	TAV (%)	
	Année 2024		naturel mini	total maxi *
TOURAINÉ BLANC	60 + 5 VCI avec réserve interprofessionnelle** au- delà de 50	162	10	12,5
TOURAINÉ ROSE	55 + 5 VSI***	162	10	12,5
TOURAINÉ ROUGE	55	171	10	12,5
TOURAINÉ GAMAY	55	171	10	12,5
TOURAINÉ MOUSSEUX	78	153	9,5	13
TOURAINÉ AMBOISE BLANC sec	52	179	11	12,5
TOURAINÉ AMBOISE BLANC demi-secs, moelleux et doux	52	212	13	12,5
TOURAINÉ AMBOISE ROSE	55	179	11	12,5
TOURAINÉ AMBOISE ROUGE	55	189	11	12,5
TOURAINÉ AZAY BLANC	60	162	10	12,5
TOURAINÉ AZAY ROSE	66	153	9,5	12
TOURAINÉ CHENONCEAUX BLANC	60 + 5 VCI	179	11	12,5
TOURAINÉ CHENONCEAUX ROUGE	55	189	11	12,5
TOURAINÉ OISLY BLANC	60 + 5 VCI	179	11	12,5
TOURAINÉ MESLAND BLANC	60	162	10	12,5
TOURAINÉ MESLAND ROSE	55	162	10	12,5
TOURAINÉ MESLAND ROUGE	55	171	10	12,5

Enrichissements max :

Touraine blanc et Touraine rosé = 1,5%

Touraine rouge et Touraine rouge gamay = 2%

Touraine Mesland blanc, rouge et rosé = 1,5%

Pas d'enrichissement autorisé pour le Touraine Oisly et le Touraine Chenonceaux Blanc

Autres produits = 1%

* sans enrichissement le TAV Total peut-être dépassé

** Les volumes revendiqués au delà de 50 hl/ha seront mis en réserve (donc non commercialisables) sauf dans le cas où le volume à mettre en réserve est inférieur à 20 hl (cette exception s'applique aux seuls revendiquants)

***VCI = Volume Complémentaire Individuel. VSI = Volume Substituable Individuel. Le VSI est une autorisation à produire au-delà du rendement de l'année en contrepartie de la destruction d'un volume équivalent du même produit d'un millésime antérieur (le vin en stock plus ancien de moindre qualité est distillé).

Pour information le rendement en Rosé de Loire 2024 est de 55 hl/ha + 5 hl/ha de VCI ou 10 hl/ha de VSI.

Enrichissement max gamay en Rosé de Loire = 1,5 %